RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3D FAÇADES

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 Euros
Siège social : 41 RUE D'AULNAY
95500 GONESSE

EN COURS DE CONSTITUTION

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT

Le soussigné a désigné à l'issue de la signature des statuts de la Société **3D FAÇADES** le premier Président de la Société, conformément aux dispositions de l'article 18 des Statuts de ladite Société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du Président

Le soussigné nommé en qualité de Président de la Société :

MR HANILCE STEPHANE, EMRAH né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du Président

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 16 des Statuts.

III – Rémunération du Président

Le Président ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à GONESSE LE 01/06/2025

Signature du Président nominé.

(Précédée de la mention « Lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Président »)

Lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Président

[redacted]